

En cas d'assainissement global d'une maison individuelle suisse classique, le potentiel d'économie de CO2 peut s'élever jusqu'à quatre tonnes par an. Cela permet d'économiser chaque année jusqu'à 1'800 francs sur les frais de chauffage.

Assainir une bien immobilier demande réflexion. Afin d'isoler énergétiquement au mieux l'enveloppe extérieur, voici quelques conseils pour faire des économies à long terme et respecter au mieux l'environnement.

Suivant les cantons, vous pouvez bénéficier de subventions additionnelles, comme par exemple dans le cadre du recours à une énergie renouvelable ou d'un assainissement global selon les critères Minergie. Renseignez-vous auprès du service compétent de votre canton.

Graphiques :

1. Principe pour l'assainissement d'un ouvrage : Le Programme Bâtiments
2. Tableau des isolants : Construire Atlas des Matériaux, M. Hegger V. Auch-Schwelk M. Fuchs T. Rosenkranz, Presse Polytechniques et Universitaires Romandes
3. Tableau des qualités et défauts : Santé et Qualité de l'Environnement Intérieur dans les Bâtiments, C.-A. Roulet, Presse Polytechniques et Universitaires Romandes
4. Tableau des épaisseurs des isolants : Santé et Qualité de l'Environnement Intérieur dans les Bâtiments, C.-A. Roulet, Presse Polytechniques et Universitaires Romandes

Texte :

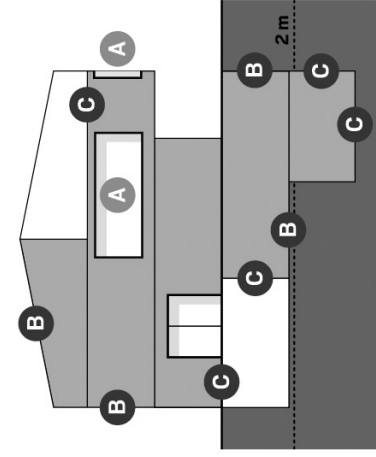
Extrait du Programme Bâtiments



En 2014, 8'474 demandes ont été déposées en Suisse. Le montant moyen des subventions s'élève à 12'617 francs par demande. 8'303 demandes portant sur une subvention moyenne de 12'647 francs ont été acceptées.

Au cours des deux premières années d'exploitation, la demande a largement dépassé les moyens disponibles. Afin de pouvoir garantir la disponibilité des subventions pendant la durée totale du programme et d'optimiser son effet en matière d'émissions de CO2, la Confédération et les cantons ont procédé à une adaptation du programme en 2011 ainsi qu'en 2012. Grâce à ces adaptations, le nombre de demandes avec un montant de subvention relativement plus bas a pu être réduit. L'introduction de l'obligation de mesures combinées pour l'assainissement des fenêtres et des façades contribue en outre à subventionner des assainissements qualitativement meilleurs. De plus, le remplacement des fenêtres ne donne droit à une subvention que si les surfaces de façade ou de toit qui les entourent sont elles aussi assainies. Par ailleurs, la taxe sur le CO2 sur les combustibles fossiles a été augmentée au 1er janvier 2014. Cette augmentation a également contribué à ce que la disponibilité des moyens financiers puisse être assurée pendant toute l'année **[Graphique 1]**.

Graphique 1



Mesure	Conditions ⁴⁾	Subvention
A Remplacement de fenêtre* *) Une fenêtre donne droit à une subvention uniquement si la façade ou le toit avoisinant est assaini dans le même temps.	valeur U ¹⁾ du verre ≤ 0.7 W/m ² K intercalaires en plastique ou acier inoxydable	30 Fr. / m ² vide de maçonnerie
B Mur, sol, toit: isolation thermique contre l'extérieur ²⁾	valeur U ≤ 0.20 W/m ² K	30 Fr. / m ² surface isolée
C Paroi, sol, plafond: isolation thermique contre des locaux non chauffés ³⁾	valeur U ≤ 0.25 W/m ² K	10 Fr. / m ² surface isolée

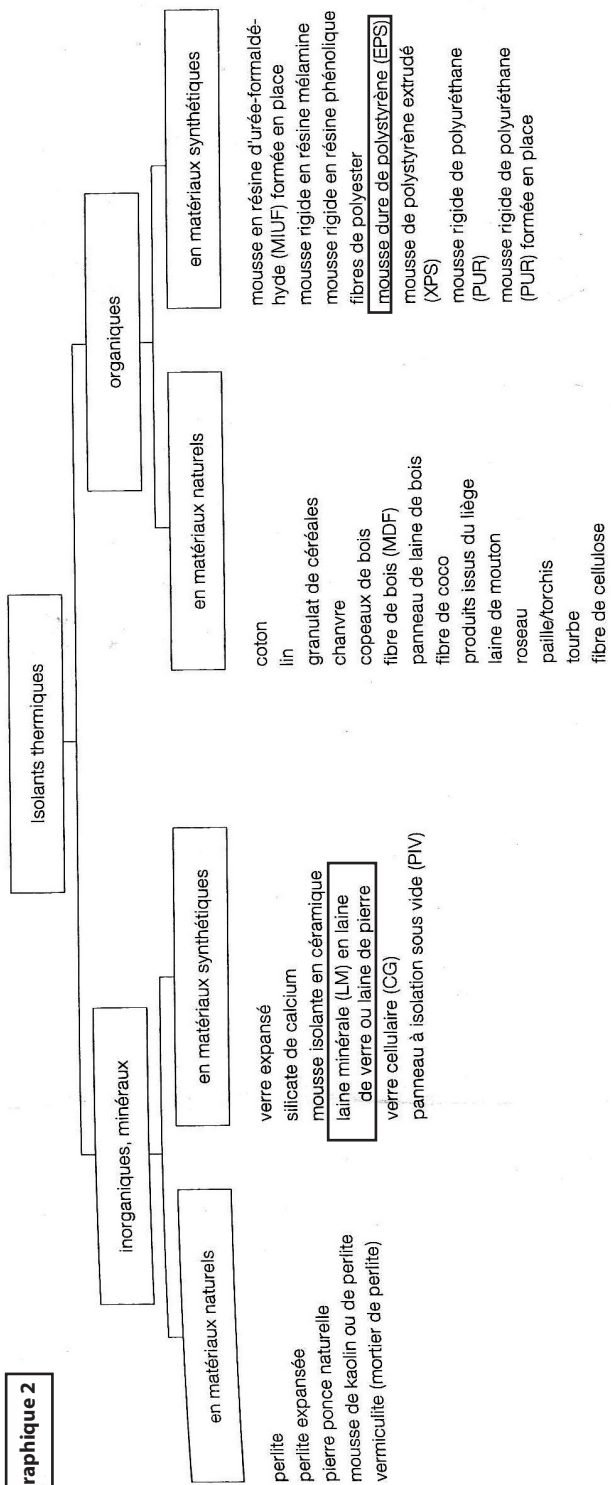
¹⁾ Chaleur perdue par mètre carré d'élément de construction. Plus la valeur U est faible, meilleure est la protection thermique.

²⁾ Ou éléments de construction enterrés à moins de 2 m.

³⁾ Ou éléments de construction enterrés à plus de 2 m.

⁴⁾ Le justificatif d'un module Minergie est accepté comme équivalent.

Graphique 2



Choix d'une isolation pour une façade avec isolation périphérique

Le programme bâtiment donne une exigence de 0,2W/M²K pour l'isolation des murs. Les matériaux les plus utilisés pour les isolations périphériques sont la mousse de polystyrène expansé EPS et la laine de roche.

Voir le graphique 2 pour l'origine des matériaux, le graphique 3 pour leur qualité et le graphique 4 démontre que ces matériaux ont une bonne résistance thermique (pour une U de 0.3W/M²K).

Graphique 3

Matériau	Pouvoir isolant	Densité	Résistance au feu	Résistance à la diffusion de vapeur d'eau μ	Résistance à l'eau	Résistance à 10% de compression [kPa]	Résistance à la traction [kPa]	Étanchéité à l'air	Résistance à la chaleur	Absorption acoustique bruits de choc	Absorption acoustique bruits aériens
Laine minérale légère	+	-	++	-	0	-	-	-	+	-	++
Laine minérale dense	++	-	++	-	0	0	-	-	++	++	+
Mousse de verre	+	+	++	++	++	++	++	++	++	-	-
Béton cellulaire	-	++	++	-	-	++	+	+	++	-	-
PUR	++	-	0	-	0	+	+	0	++	-	-
Urée Formaldéhyde	+	-	+	-	-	-	-	-	0	-	-
PS expansé	+	-	+	+	0	+	+	0	0	-	-
PS extrudé	++	0	+	++	+	+	++	0	0	-	-
Fibres de bois	0	+	0	0	-	+	-	-	+	+	++
Paille et ciment	0	++	+	0	-	+	0	-	+	0	+
Liège	+	+	+	+	-	+	0	+	++	+	-

++: très élevé +: élevé 0: moyen, acceptable -: bas -: très bas
Case vide: ne s'applique pas. D'après «Essais comparatifs», OFQC 1983.

Graphique 4

